



Communiqué 2022-13 Le 04 avril 2022

Bonjour à tous les membres,

La semaine dernière nous avons conclu une entente avec l'employeur au sujet de la mobilité des membres. C'est une première car auparavant il n'y avait rien de concret dans la convention collective. Vous trouverez l'entente dans vos bureaux sur le babillard syndical. Pour ceux qui désirent transférer dans un autre bureau c'est un document auquel vous devrez vous référer car l'employeur l'utilisera pour les demandes ultérieures.

Aussi dans un autre d'ordres d'idées, nous avons les dates ciblées pour l'audience au TAT pour l'arme à feu. Il s'agit du 5, 6 mai et du 1, 2, 15, 16 juin.

Votre exécutif